



Perçue visuelle vers le lac
La morphologie bâtie du projet prolonge les caractéristiques du tissu neuchâtelois. Les terrasses s'adaptent à la pente et courent des percées visuelles vers le lac. L'espace de la rue n'est jamais cloisonné. Des passages, face à la pente, offrent des raccords à l'échelle du piéton.

Implantation

Les constructions sont regroupées pour faire place à un parc connecté au reste de la ville. Il s'agit à la fois d'intégrer le projet dans le patrimoine d'une architecture locale et de diminuer son emprise au sol. Les intentions du projet consistent à rechercher une intégration aux caractéristiques du site, notamment par une attitude paysagère qui respecte les bâtiments traditionnels de Neuchâtel mais aussi des parcs situés à proximité. Le parti architectural consiste à proposer 10 bâtiments aux formes compactes et articulées. Les volumes se positionnent dans la pente en fonction de leur situation dans le site. La forme urbaine est une combinaison de bâtiments de type rayonnants et linéaires.

Les bâtiments linéaires forment une structure urbaine orientée nord-est / sud-ouest avec des habitations qui bénéficient d'une typologie traversante. Le traitement architectural et typologique oriente l'espace vers le lac. L'expression des façades est réglée par la superposition des fenêtres à la française et des balcons sur pilotis. Le plan du logement repose sur une pièce de grande envergure, centrale et bordée par une cuisine-loggia d'un côté et d'un salon de l'autre côté. La succession des pièces produit un effet de profondeur.

Les bâtiments rayonnants apportent une structure urbaine de type « pivot ». Leurs typologies compactes contribuent à rendre la spatialité urbaine perméable aux vues,

laissant filer le regard en direction du lac, des montagnes et du parc Beauregard. Le plan type développe une séquence spatiale sous forme d'un parcours continu et varié qui va de l'entrée, au hall puis du séjour à la cuisine-balcon.

Le grand bâtiment linéaire sur l'avenue se décale légèrement en trois parties. Les retraits de la façade coupent la linéarité de l'ensemble long de 63 m. Les activités sont traversantes et s'ouvrent sur le parc en contre-bas. Cet ensemble vient s'implanter parallèlement à l'avenue Edouard-Dubois, il souligne la linéarité de la rue et introduit une promenade piétonne vers le cimetière et le parc. Le bâtiment, légèrement en retrait abrite, au rez-de-chaussée des volumes ponctuels dans lesquels se trouvent des abris vélos, des buanderies et des ateliers de bricolage. A l'arrière du bâtiment, face au lac, une large terrasse avec un café surplombe le parc et le lac.

« Passe-moi les jumelles »

« J'habite à Beauregard, je vis au cœur des parcs, très proche des centres sportifs et des écoles. C'est très vert, je suis tout près de la forêt et du cimetière. Les points de vue sur le lac sont magnifiques. Il y a de nombreux cheminements piétons et un grand réseau de places, squares et jardins qui conduisent à la gare des Dourres, aux Drazes, à Vauseyon et à Serrières. Au pied de mon immeuble, je retrouve mes voisins dans l'arcade donnant sur la placette. Nous jardinons ensemble les loges de terre. Les enfants, eux, sont dans le parc. Ils adorent jouer avec l'eau dans le bassin en pierre de la fontaine. »

récit d'une habitante, 2024

Le site est en pente, face au lac. Il est compris entre le vallon de Vauseyon à l'Est et le vallon de Serrière à l'Ouest. L'avenue Edouard-Dubois et la rue de Beauregard relient ces deux cours d'eau. Le cimetière est un lieu identitaire d'importance. Sa structure quadrillée, ses belvédères et ses grands arbres horticoles en constituent la qualité. Sur le site, adjacent au cimetière, le projet propose un espace de respiration. Ceci pour consolider l'enclavement des espaces libres et définir un nouveau lieu de quartier avec les qualités du milieu vivant. Les bâtiments sont finement implantés sur des terrasses. Un réseau de placettes leur donne accès et accueille les usages de la vie riveraine.

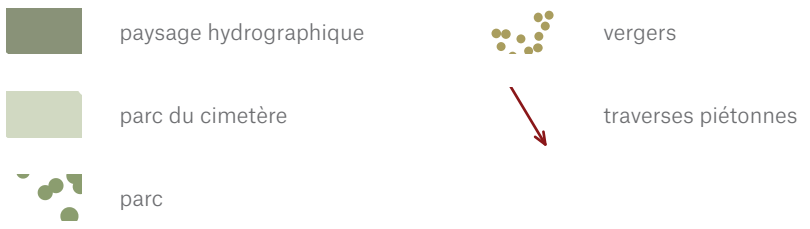
Types et variations

Les formes urbaines et architecturales proposées, produisent une perception urbaine élégante et fluide. Chaque volume est traité avec une densité distincte et un traitement varié. Ceci étant, l'expression des bâtiments est du même registre et révèle un caractère commun.

La construction en brique monolithique est identique pour toutes les habitations. La variation architecturale entre les bâtiments s'exprime à travers les différences de crépis, de texture et de composition. Les fenêtres oblongues à la française sont dessinées également avec des variations : les pourtours, les stores et les volets alternent l'expression selon les immeubles. Des éléments architectoniques tels que les porches d'entrées et les couverts extérieurs sont aussi traités différemment dans le détail.

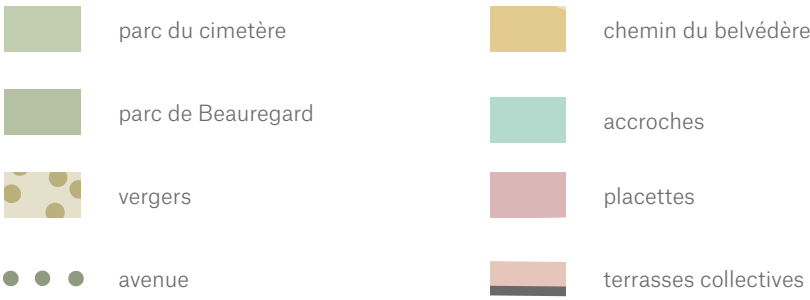
Parcs et traverses

Le contexte du quartier est très végétalisé avec des structures paysagères identitaires : les cordons boisés des vallons, les allées arborées du cimetière et les grands arbres horticoles des Charmettes. Les bâtiments sont implantés à distance du cimetière, laissant de la place pour un nouveau parc qui, lui, est en relation avec ce lieu. Dans ce parc, des grands arbres déjà présents dans la forêt de feuillus (chênes, hêtres et charmes), sont mélangés à des espèces horticoles comme par exemple des cèdres. Finalement, des vergers sont plantés aux abords des propriétés pour assurer une nouvelle relation de voisinage.



Espaces publics

Un maillage fin d'espaces publics organise le site offrant une diversité d'espaces pour les habitants et les usagers. La voie structurante « chemin du Belvédère » est un accès de mobilité douce qui complète le réseau et relie la rue des Gabriel-Lory à la rue des Charmettes. Le chemin se dilate en fonction du contexte : il est variable dans sa largeur et s'oriente vers les vues. De part et d'autre du chemin pour accéder au parc, deux espaces d'entrées font office d'accroches, l'un en haut de la pente en surplomb et l'autre, en bas vers l'église. L'accès aux logements se fait par des ruelles et des placettes parallèles à la pente. Ceux-ci longent les murs en pierre et se prolongent en frontage jusqu'aux façades « avant » des bâtiments. Ces frontages accueillent des espaces de privacité avec de la végétation et bordent le chemin public. Les autres espaces, au pied des immeubles, face à la vue, sont collectifs. Ils sont constitués de loges de terre cultivées par les habitants.



Mobilité

La pente à Neuchâtel est un véritable avantage pour diversifier les formes urbaines, architecturales et paysagères. Elle est génératrice d'espaces. Le projet appréhende cette contrainte en organisant le site avec des terrasses, des murs en pierre, des gradins et des placettes. Les résidents du quartier Beauregard habitent à la manière des Neuchâtelois entre les murs de lierres, les escaliers et les terrasses végétales. Les cheminements dans le parc sont confortables et de faible pente. Les personnes ayant des difficultés à se déplacer, peuvent aisément emprunter ces chemins pour rejoindre les placettes.

La spécificité du projet « passe-moi les jumelles » repose notamment sur le travail en coupe et le contrôle de la topographie. En effet, la hauteur des bâtiments est diminuée par la présence des murs de soutènements formant des socles semi-enterrés. Les piétons traversent le quartier et se repèrent grâce aux caractéristiques spatiales des lieux. Ils rejoignent ainsi « la place des amis », « la place du microcoulleur », « le chemin du Belvédère ». A la manière de Kevin Lynch, nous notons l'importance de marquer ces espaces fonctionnels avec une forte « représentation » pour marquer les consciences collectives.



Exigences écologiques

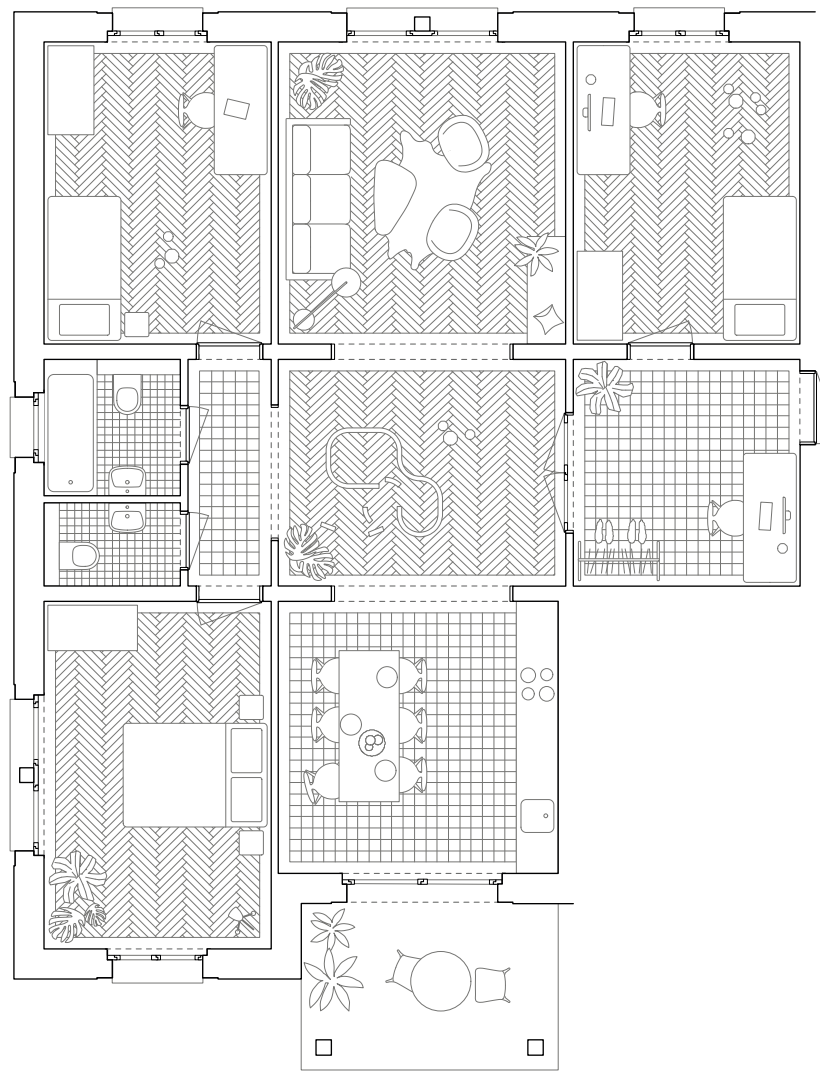
Un tel projet ne peut ignorer les exigences écologiques. Les épaisseurs des murs s'équilibrent par le choix de construire avec une brique monolithique dans laquelle une matière isolante type perlite est intégrée à l'intérieur. L'objectif principal de ce matériau est de combiner la fonction « de porter » avec la fonction « d'isoler ». Ces briques offrent une rationalité en termes de mise en oeuvre et d'économie de matière tout en gagnant du temps sur le chantier. Y sont apposés : une simple couche de crépis naturel à la chaux à l'extérieur et un enduit à l'intérieur. Ce choix constructif nous rappelle la culture et le savoir-faire du maçon qui monte son mur brique par brique. C'est une manière de véhiculer l'histoire du lieu. Le projet réinterprète les constructions de Neuchâtel qui résistent si bien dans le temps.



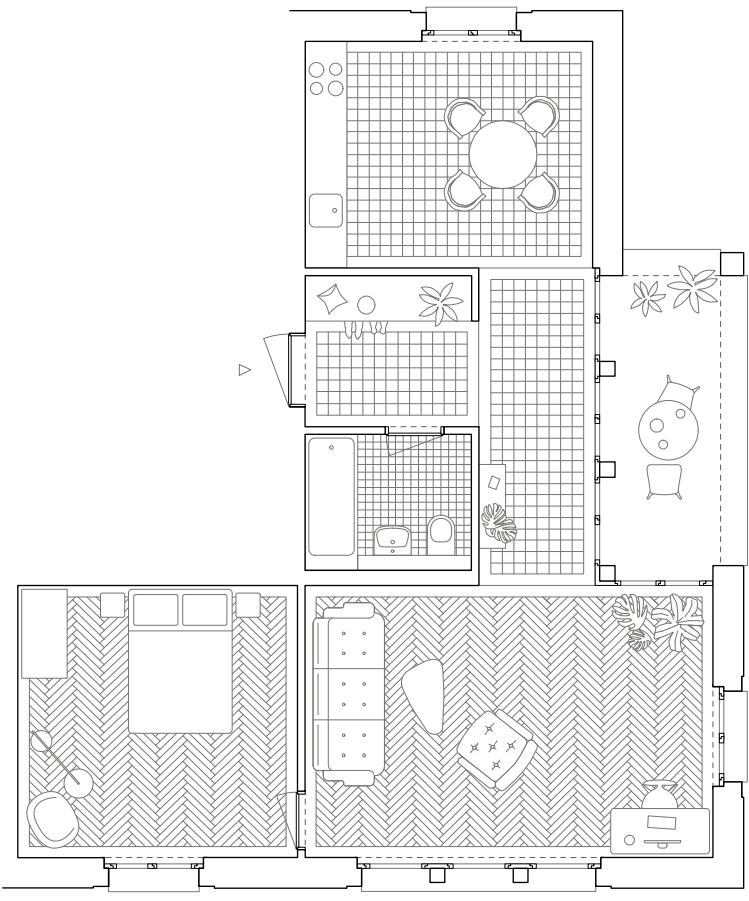


Vue depuis une placette

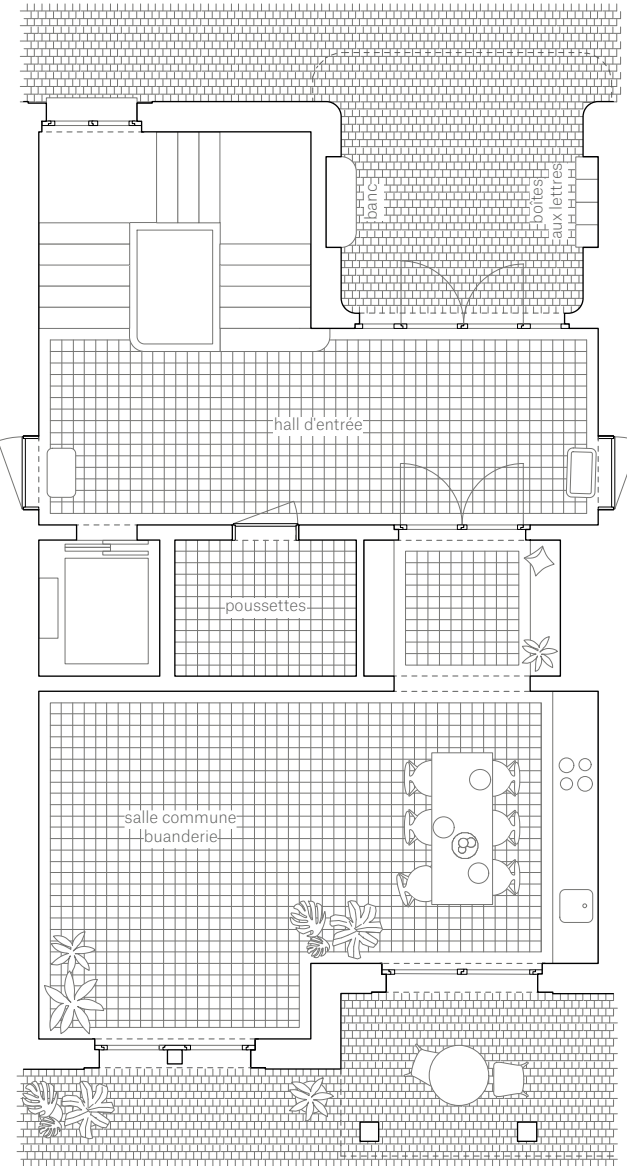
Le travail des frontages, au pied des façades, permet l'appropriation de l'espace de la rue par les habitants tout en préservant l'intimité des logements. Le jeu de murs et de terrasses dessine l'espace public. Les sauts collectifs prennent alors dans l'épaisseur des murs de soutènement et redonnent une échelle humaine au tissu construit. Au fond, le regard s'ouvre sur la perspective du parc, nouvel espace public fédérateur à l'échelle du quartier.



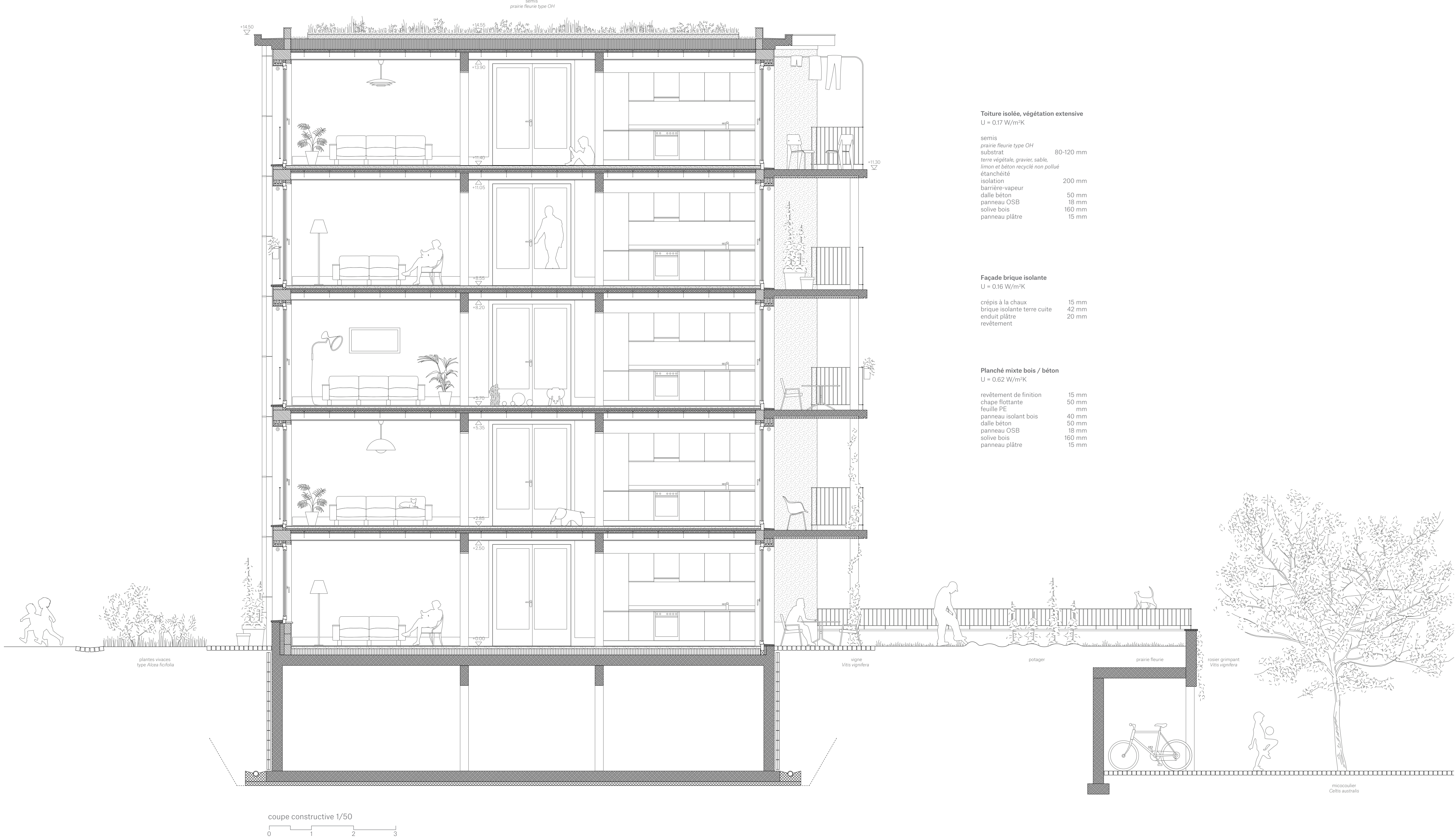
appartement 4,5 pces - 97 m²



appartement 2,5 pces - 55 m²



hall d'entrée - espaces communs
prolongement de la buanderie/salle commune
(35 m²) vers l'extérieur



Toiture isolée, végétation extensive
U = 0,17 W/m²K

semis	
gravier fleur type GH	80-120 mm
substrat	
terre végétale, gravier, sable	
amen et béton recyclé non pollué	
diamètre	200 mm
isolation	
barrière vapeur	50 mm
dalle béton	18 mm
panneau OSB	160 mm
solive bois	15 mm
panneau plâtre	

Façade brique isolante
U = 0,16 W/m²K

crépis à la chaux	15 mm
brique isolante terre cuite	42 mm
enduit plâtre	20 mm
revêtement	

Planché mixte bois / béton
U = 0,12 W/m²K

revêtement de finition	15 mm
chape flottante	50 mm
feuille PE	mm
panneau isolant bois	40 mm
dalle béton	50 mm
panneau OSB	16 mm
solive bois	160 mm
panneau plâtre	15 mm



coupe AA 1/200
0 5 10 20 30



Chambre, côté Avenue Edouard-Dubois
La double-fenêtre, en plus d'offrir une protection bruit suffisante, devient un espace d'appropriation, seul entre l'extérieur et l'intérieur.



Espace de vie traversant, vue sur le lac
La simplicité et la rationalité de la structure permet une grande flexibilité du plan. Selon les situations et les modes de vie, les espaces de vie peuvent communiquer pleinement ou s'individualiser. Le hall central, généreux dépasse sa fonction première distributive ; prolongement de l'entrée, de la salle à manger ou espace de jeu pour les enfants, il s'adapte aux usages.

